



Vos questions (issues de [l'espace de dialogue](#)) :

**Question du 17 mai 2015 :** [Où vont aller nos enfants pendant les vacances scolaires ?](#)

"Bonjour,

Le bruit court que Yakajouer va quitter Nohic de façon définitive à l'issue du mois de juillet et que Nohic s'oriente vers une autre forme de Clae. Si ces dires étaient confirmés, les enfants d'Orgueil pourront-ils toujours continuer à aller à Nohic pour y être pris en charge ? Sinon, où iront-ils ? Comment et par qui les faire garder pendant les vacances scolaires ? Les projets en matière d'accueil de nos enfants se mettent-ils en place dans notre village ? » *Une maman inquiète*

**Question du 19 mai 2015 :**

" Je réagis par rapport à la remarque de cette maman inquiète pour l'avenir de son enfant. Qu'est il prévu pour palier à l'arrêt de la garderie de Nohic ? Question : existe t'il quelque chose au niveau de la communauté de communes ? Quelles sont les obligations de la commune d'Orgueil ? Nous demandons à la municipalité de prendre position, pour assurer la garde de nos enfants. » *Un parent d'élèves très inquiet*

## **La réponse de « Questions d'Orgueil »**

L'association «Yaka Jouer» gère depuis plusieurs années les accueils de loisirs (ALSH) qui accueillent les enfants sur les communes de Nohic et Dieupentale les mercredis et petites vacances et sur Nohic, Villebrumier et Dieupentale pendant les grandes vacances.

**Ces accueils de loisirs ouvrent leurs portes à tous les enfants du territoire** qui souhaitent y venir, **sans discrimination de domiciliation**, et sans regarder si la commune adhère ou non à l'association. Cependant, pour les familles des communes non adhérentes, l'association applique une majoration (+3€ pour une journée complète) qui ne couvre pas les charges liées à la mise en place de ces accueils.

Depuis plusieurs mois, l'association Yaka Jouer et **les 4 communes adhérentes (Varenes, Nohic, Dieupentale et Villebrumier) ont manifesté leur souhait que les communes extérieures, dont Orgueil, participent financièrement aux charges de l'association.** En effet, les communes adhérentes participent au fonctionnement de l'association, par la mise à disposition de locaux, l'entretien et la contribution à toutes les charges inhérentes à l'organisation de l'accueil des enfants, notamment par l'attribution d'une subvention de fonctionnement conventionnée pour les accueils ALSH (mercredis et vacances) mais aussi les accueils ALAE (temps périscolaire les jours d'école).

Le nombre d'enfants de notre village représentant un taux d'occupation important, cette demande ne paraissait pas dénuée de sens. **La municipalité d'Orgueil a donc été sollicitée en ce sens à plusieurs reprises par l'association et les communes adhérentes mais n'a pas donné de suite favorable à cette requête pour le moment.**

Certaines communes adhérentes, dont précisément Nohic, ont alors prié l'association :

- soit d'augmenter les tarifs pour les enfants extérieurs (nos enfants d'Orgueil entre autres) proche d'un prix coûtant (30 à 35 € par jour),
- soit de refuser l'accès aux accueils de loisirs Yaka Jouer à nos enfants.

Ces démarches étant contraire aux convictions de l'association Yaka Jouer (revendiquant l'accès équitable à toutes les familles) ainsi qu'à leurs valeurs éducatives, l'Assemblée générale de l'association a décidé, après discussion, de refuser ces propositions, préférant **continuer à accueillir les enfants des communes non adhérentes.**

**En conséquence de cette problématique et d'autres soulevées uniquement par la commune de Nohic, celle-ci** a souhaité mettre fin à la convention qui la lie à l'association Yaka Jouer jusqu'au 31 août 2015. L'association ne gèrera plus les Accueils ALAE et ALSH sur la commune de Nohic à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Son action associative continuera sur les communes de Villebrumier, Varennes et Dieupentale.

**Concernant l'accueil des enfants d'Orgueil pour cet été**, Yaka Jouer nous a confirmé assurer l'accueil des petits Orgueillois aux mêmes conditions qu'habituellement sur le site de Nohic et de Villebrumier, selon l'âge des enfants.

A partir de la rentrée de septembre 2015, Yaka Jouer continuera à accueillir nos enfants sur un site autre que Nohic. Des précisions seront apportées dans le courant du mois de juin et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

**Concernant le rôle de notre Communauté de communes (CCTGV)** en matière d'enfance-jeunesse, les communes membres ne lui ont déléguées que la compétence Petite Enfance. Par conséquent, la CCTGV gère pour les communes membres les 4 crèches du territoire (situées à Labastide St Pierre, Bessens, Villebrumier et Grisolles) et le relais d'assistantes maternelles.

Pour se faire, la CCTGV est propriétaire des bâtiments, assure l'entretien des locaux et aide au fonctionnement des structures par une subvention. La gestion, quant à elle, est confiée à différentes associations.

Quant aux compétences scolaires, périscolaires (garderie ou ALAE) et extrascolaires (mercredis et vacances), elles sont donc toujours détenues par les communes. Dès lors, les municipalités ont carte blanche pour organiser ces temps-là.

Mais autant les communes ont l'obligation de disposer d'au moins une école élémentaire sur leur territoire, autant l'organisation d'activités périscolaires (comme la restauration scolaire d'ailleurs) ne fait pas partie des obligations que la loi leur confère.

Ainsi, les municipalités peuvent gérer ces temps comme elles le souhaitent : soit dans le cadre d'une garderie, soit sous la forme d'un accueil de loisirs habilité par l'Etat. Elles pourraient tout aussi bien ne rien mettre en place sans en être contraint par la loi (vous trouverez tous les détails caractérisant les différentes possibilités dans notre [zoom n°3 sur l'organisation du périscolaire](#)).

**En conclusion, l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires relève bien d'une compétence facultative pour la commune ; il s'agit bien là d'un choix politique que seule la municipalité peut faire.**

Aujourd'hui, le défi du Projet Educatif Territorial (Pedt), dont il est beaucoup question actuellement (cf [extrait conseil municipal 24 04 2015](#)), réside justement à mettre en cohérence les différents temps de l'enfant au cours de la journée. Il a vocation à **proposer à tous les enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité, dans le cadre de journées dont le déroulement prend mieux en compte leurs besoins. Ce projet doit permettre de structurer et de mieux articuler le temps scolaire et le temps périscolaire.**